



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Timbres

Question écrite n° 63124

Texte de la question

M Dominique Dupilet attire l'attention de M le ministre des postes et telecommunications sur l'emission de timbres commemoratifs pour affranchissement courrier lent a 2,20 F actuellement. En effet, il y a quelques annees, des timbres de ce type etaient emis regulierement. En consequence, il lui demande s'il envisage de donner des instructions afin que cette emission puisse etre de nouveau envisagee.

Texte de la réponse

Reponse. - Les timbres-poste de collection, a la difference des timbres-poste d'usage courant, ne sont pas munis de barres phosphorescentes et les correspondances ainsi affranchies ne peuvent de ce fait beneficier d'un traitement automatique permettant de separer les lettres des plis non urgents. Un traitement manuel de tous les plis affranchis avec des timbres de collection est donc necessaire et il n'est pas envisageable de l'appliquer a des plis admis au tarif economique. C'est pourquoi il ne peut etre donne une suite favorable a la demande de l'honorable parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. Dupilet Dominique](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63124

Rubrique : Postes et telecommunications

Ministère interrogé : postes et telecommunications

Ministère attributaire : postes et telecommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 1992, page 4879